

Code Natura 2000 : 1303

## Petit rhinolophe

### Carte d'identité

**Nom scientifique :** *Rhinolophus hipposideros*

**Classification :** Mammifère, Chiroptère

**Taille :** 37-45 mm

**Envergure :** 192-294 mm

**Poids :** 4,5 à 7 g

**Espérance de vie :** de 3 à 4 ans (exceptionnellement jusqu'à 8 ans)

**Présence en Wallonie :** toute l'année, dans des vallées au sud du sillon Sambre et Meuse

**Site de reproduction :** combles, caves chaudes, chaufferies

**Site d'hibernation :** cavités souterraines naturelles ou artificielles, trous d'arbres, terriers

**Nombre de jeunes :** 1 jeune par an

**Période de reproduction :** de mai à septembre

**Période d'hivernage :** de novembre à mars

**Alimentation :** insectes et araignées

**Protection :** protection des gîtes de reproduction et d'hibernation, maintien du bocage, des bois et d'une agriculture extensive

**Statut :** au bord de l'extinction

### Identifier

Cette chauve-souris de petite taille possède un pelage dorsal gris-brun, et son ventre est gris à gris-blanc. Au repos et en hibernation, le petit rhinolophe s'enveloppe de ses ailes, ne laissant apparaître que son museau en forme de fer à cheval, d'où le nom de « petit fer à cheval » qui lui est parfois donné. Il émet des ultrasons par les narines à une fréquence très élevée dépassant les 100 KHz.

C'est un animal adapté pour le vol assez rapide et précis ; ce dernier est papillonnant et agile. Après le coucher du soleil, il chasse à proximité de son gîte, généralement dans un rayon de 1 à 3 kilomètres et à faible hauteur, entre 2 et 5 m au-dessus du sol. Il chasse dans les parcs, au dessus des taillis, dans les bois clairsemés, parmi les branches, dans les vergers, le long des lisières des forêts de feuillus ou des hautes haies qui délimitent les pâtures.

En été, le petit rhinolophe a besoin de gîtes qu'il peut atteindre directement en vol et dans lesquels il peut évoluer aisément (volume d'au moins 30 m<sup>3</sup>). Comme le grand rhinolophe, il affectionne la position suspendue à découvert dans les combles (parfois dans une



© J.-L. Gathoye

cave chauffée). C'est une espèce extrêmement sensible aux dérangements. Les colonies de reproduction peuvent atteindre plusieurs centaines d'individus suspendus à distance les uns des autres. Ils peuvent toutefois se rapprocher lorsque la température est plus faible.

Il prend ses quartiers d'hiver dans des milieux souterrains aussi proches que possible de son gîte d'été.

### Observer

Depuis les 50 dernières années, en Région wallonne, le petit rhinolophe a vu sa population se raréfier fortement et l'espèce est actuellement au bord de l'extinction. Autrefois présent en hibernation en grand nombre dans les cavités souterraines, les effectifs ont spectaculairement chuté. Il est encore observé dans les vallées de la Meuse, du Hoyoux, de l'Ourthe, de l'Amblève, de la Lesse, de la Lomme et de la Chiers, tant en été qu'en hiver. La Wallonie, approximativement au niveau du sillon Sambre et Meuse, se situe à la limite nord de la zone de répartition européenne de cette espèce appréciant les climats chauds. Seules quelques colonies d'été sont connues, dont deux présentent moins de dix adultes. La population totale en Wallonie est estimée actuellement à quelques centaines d'individus tout au plus.

Son régime alimentaire est composé de proies de petite taille telles que les papillons nocturnes, chrysopes, tipules, coléoptères, moustiques et araignées. Il est capable de chercher ses proies sur les troncs et branches comme sur des rochers, mais les capture aussi en vol.



© N. Titeux

Les individus sont capables de se reproduire dès leur première année. L'accouplement se passe au cours de l'automne et début de l'hiver mais la fécondation est différée au début du printemps. Le seul jeune naît généralement au cours du mois de juin. Après dix jours environ, il ouvre les yeux. Il sera nourri et soigné par sa mère durant 6 à 7 semaines. La femelle le porte sur son ventre tête-bêche.

Pour la mise bas et l'élevage des jeunes, les femelles se rassemblent en colonies pouvant atteindre plusieurs dizaines d'individus.

Le petit rhinolophe se déplace peu au cours de ses chasses nocturnes. Les gîtes d'été et d'hiver sont généralement très proches, rarement distants de plus de 10 km.

Les habitats de reproduction de l'espèce sont majoritairement des combles de bâtiments, des cages d'escaliers et des chaufferies dans lesquelles elle trouve un microclimat chaud et une quiétude parfaite. Elle s'installe parfois également dans des caves chaudes. L'accès au gîte doit pouvoir se faire en vol direct et le petit rhinolophe doit pouvoir y évoluer aisément, dans un volume de minimum 30 m<sup>3</sup>. Comme le grand rhinolophe, il se suspend à découvert dans les combles. C'est une espèce extrêmement sensible aux dérangements.

C'est une espèce frileuse qui établit ses quartiers d'hiver dans des sites souterrains naturels (grottes) ou artificiels (mines, galeries, glacières, tunnels, celliers, caves) où la température ambiante est stable et se situe entre 7 et 11 °C, et l'humidité ambiante importante. Ces milieux souterrains sont aussi proches que possible de son gîte d'été, si possible dans la cave du bâtiment où il a passé l'été. Dans les gîtes d'hivernage, il s'enveloppe dans ses ailes et pend toujours à découvert. Cette espèce est de manière générale extrêmement sensible aux dérangements et peut hiverner en solitaire ou en groupe. L'accès au gîte doit pouvoir se faire en vol. Sa fidélité au gîte est très grande mais il est également capable de se déplacer même pendant l'hiver, de manière caractéristique.

Des zones de liaison entre le gîte de reproduction, les terrains de chasse et les gîtes d'hivernages sont indispensables. Dans le cas contraire, les individus finissent par disparaître, ou s'isoler des autres populations.

### Protéger

Le petit rhinolophe est menacé par la dégradation du maillage écologique (isolement de ses habitats et disparition des zones de liaison). Cette dégradation est due, entre autres, aux remembrements et aux pratiques agricoles intensives (destruction des haies et assèchement des zones humides), à la canalisation des cours d'eau et à l'urbanisation.

Une autre menace consiste en la régression de la diversité, de la quantité et de la qualité des proies, en raison de l'emploi généralisé et massif de pesticides, de produits anti-parasitaires pour le bétail, au recul de l'agriculture extensive, ainsi qu'au remplacement de forêts feuillues indigènes par des plantations de résineux.

La restauration des greniers et des granges, ainsi que la pose de grillages au niveau des accès aux combles et clochers des églises tendent à raréfier la disponibilité de gîtes de reproduction accessibles. Les charpentes sont parfois traitées avec des produits toxiques pour l'espèce. Les nouvelles constructions ne conviennent souvent que très peu à l'accueil des chauves-souris.

Des gîtes d'hivernation (cavités souterraines) disparaissent parfois par comblement (volontaire ou naturel) ou parce qu'ils sont utilisés à des fins touristiques ou spéléologiques. Les chauves-souris sont également fortement perturbées par l'illumination nocturne des bâtiments, des routes de vol et des terrains de chasse.

La protection des gîtes de reproduction consiste en l'aménagement des combles et clochers et de leurs accès en faveur des chauves-souris. Le traitement des charpentes ne doit se faire qu'en dehors de la période d'estivage des animaux (donc pas entre le 1<sup>er</sup> avril et le 30 septembre) et avec des produits non toxiques. Il faut également veiller à préserver et développer une végétation adaptée en périphérie du gîte. Les gîtes estivaux sont parfois utilisés aussi pendant la période hivernale. Il importe donc d'être très prudent lors de toute transformation d'un gîte.

Les gîtes d'hibernation doivent être protégés par un statut légal (réserve naturelle, cavité souterraine d'intérêt scientifique) et correctement aménagés afin d'empêcher les intrusions humaines non désirées durant la période d'hibernation (d'octobre à avril) et de permettre un accès aux chauves-souris en vol direct. À partir du moment où ils ne présentent pas de danger pour la sécurité publique, les fissures et trous dans les ouvrages d'art utilisés comme gîtes devraient être maintenus. Il faut empêcher le comblement des cavités ou leur fermeture inadéquate. La végétation en périphérie des sites doit être adaptée.

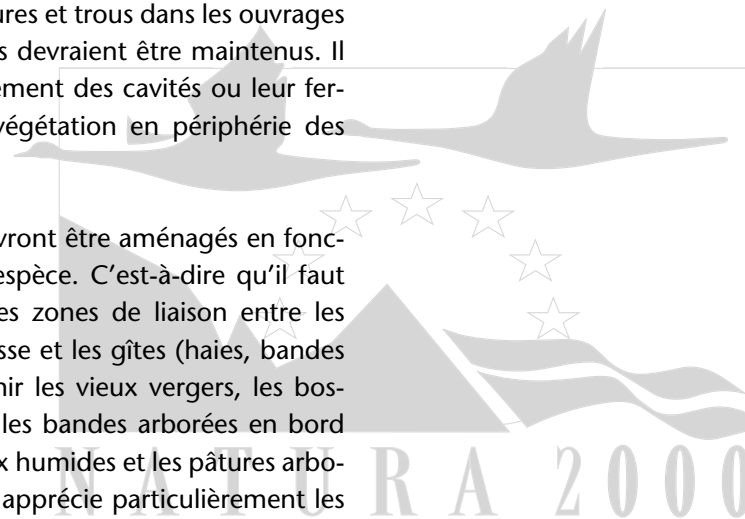
Les terrains de chasse devront être aménagés en fonction des exigences de l'espèce. C'est-à-dire qu'il faut conserver et restaurer des zones de liaison entre les différents terrains de chasse et les gîtes (haies, bandes boisées, lisières), maintenir les vieux vergers, les bosquets, les futaies claires, les bandes arborées en bord de cours d'eau, les milieux humides et les pâtures arborées. Le petit rhinolophe apprécie particulièrement les haies vives hautes. Il faut également penser à convertir les forêts de résineux en forêts feuillues indigènes, en veillant particulièrement à ne pas réaliser des mises à blanc qui entravent le réseau. Au sein des peuplements forestiers, il est conseillé de maintenir un sous-étage et des arbustes de sous-bois.

L'idéal est de maintenir et développer des biotopes appropriés sur plus de 50 % de la surface dans un rayon d'au moins 2 km autour d'une colonie, dans lequel on interdit la destruction des haies (par exemple par arrêté communal), on favorise la plantation de haies vives hautes (supérieures à 2,5 m) (subsidés possibles par la Région wallonne) et le maintien des vieux vergers, on maintient d'autres structures naturelles linéaires du paysage (bocages, alignements d'arbres, lisières forestières...) ainsi que des îlots boisés et des futaies claires ; on conserve des pâturages

permanents pour l'élevage extensif, communiquant idéalement avec le gîte...

Il faudra enfin limiter fortement l'usage de pesticides dans les pâturages ou les milieux boisés, ainsi que de traitements anti-parasitaires du bétail.

Pour protéger le petit rhinolophe, il est donc nécessaire de prendre des mesures de protection à la fois des gîtes de reproduction, des gîtes d'hibernation et des zones de chasse de l'espèce.



ÉDITÉ PAR LA DGARNE/DNF - DISPONIBLE SUR : NATURA2000.WALLONIE.BE



Fiche rédigée sur base des dossiers scientifiques réalisés par le DEMNA, la FUSAGx, l'UCL et l'ULg (<http://biodiversite.wallonie.be>) et avec la collaboration de Natagora

